



Comité exécutif

Genève, 13-14 avril 2005

Ordre du jour provisoire modifié

Point 1 : Ouverture de la réunion et communications

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire

Point 3 : Points statutaires

- a) Procès-verbal du comité exécutif de 2004
- b) Comptes-rendus des réunions du CA des 14-15 octobre 2004 et du 12 avril 2005
- c) Effectifs / Demandes d'adhésion
- d) Rapport financier
- e) Secrétariats général et régionaux
- f) Dates des prochaines réunions du CA et du CE
- g) Congrès de l'UITA de 2007 – dates et format

Ces points seront traités formellement. Les informations seront communiquées à l'avance aux délégués/es au CE et ils/elles auront la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au moment de la réunion. La question des effectifs et le rapport financier de 2004 seront discutés en détail par la réunion du CA le 12 avril.

Point 4 : Rapports d'activités

- a) Questions des femmes au travail
- b) Activités sur les sociétés transnationales
- c) Activités des groupes professionnels et activités sectorielles
 - i. Agriculture
 - ii. Alimentation et boissons
 - iii. Hôtellerie, restauration, catering et tourisme
 - iv. Tabac

- d) Rapports des organisations régionales
 - i. UITA Afrique
 - ii. UITA Asie et Pacifique
 - iii. UITA Caraïbes
 - iv. UITA Europe de l'Est et Asie centrale
 - v. UITA Europe (EFFAT)
 - vi. UITA Amérique latine (REL-UITA)
 - vii. UITA Amérique du Nord
- e) Activités sur le travail des enfants
- f) Actions de solidarité en défense des droits démocratiques et politiques
- g) Projets de développement syndical
- h) Santé, sécurité et environnement
- i) Relations et alliances avec d'autres organisations
- j) Politique et activités de communication

Les rapports sous ces points ne porteront que sur les activités passées et seront essentiellement traités de manière formelle au cours de la réunion. Les rapports seront communiqués bien en avance aux délégués/es qui auront bien sûr la possibilité de les commenter ou de soulever des questions. Les questions relatives aux activités ou politiques futures seront présentées et discutées en détail aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Les organisations régionales seront invitées à contribuer aux points 5, 6 et 7 et limiteront leurs rapports au point 4 à une présentation écrite des activités régionales au cours de la période écoulée.

Point 5 : Le contexte global : Evolutions dans le cadre politique et économique global

- a) Evolutions syndicales mondiales actuelles
- b) Evolutions de la politique économique internationale et ses répercussions sur les luttes des travailleurs/euses de l'alimentation, de l'agriculture, HRCT et du tabac (questions liées au commerce mondial et aux investissements (GATS, OMC, etc.) Banque mondiale, FMI, etc.)
- c) Evolutions actuelles au sein de l'OIT et leur influence sur les luttes des travailleurs/euses de l'alimentation, de l'agriculture, HRCT et du tabac (travailleurs/euses migrants/es, plaintes concernant l'absence de liberté syndicale, thèmes de travail actuels de l'OIT, normes et travail décent)

Point 6 : Questions liées au recrutement et à la syndicalisation – construire et reconstruire la force syndicale

Le comité exécutif recevra un document contenant des propositions sur la manière dont les activités de l'UITA pourraient être encore plus en adéquation avec les efforts des affiliées pour faire croître les effectifs et renforcer le taux de syndicalisation. Un certain nombre de questions seront posées au CE dans le cadre de cette discussion. Des exemples positifs ainsi que les défis qui se posent aux affiliées seront présentés, comprenant à la fois la syndicalisation de «nouveaux lieux de travail» et la syndicalisation de sites où il y a déjà des effectifs (la syndicalisation «interne»).

Point 7 : Renforcer les négociations collectives – «Obtenir gain de cause sur le lieu de travail»

La discussion mettra l'accent sur les négociations collectives conclues avec succès sur le lieu de travail. Ce point sera étroitement lié au précédent et comprendra également des exemples positifs des affiliées et les difficultés qu'elles rencontrent.

Des cas d'expériences internationales pour défendre ou pour faire avancer des questions spécifiques de négociations collectives seront présentés, comme des cas évidents (salaires, santé et sécurité professionnelles, etc.), mais aussi des exemples moins habituels (résister au travail temporaire, à la sous-traitance, les questions liées à la famille, au travail des enfants, l'assurance maladie, de nouveaux domaines de négociation, etc.)

Point 8 : Résolutions et déclarations

Les membres du CE auront comme d'habitude la possibilité de soumettre des résolutions et des déclarations pour approbation par le comité exécutif.

Point 9 : Questions diverses